



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 janvier
L'an deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par
procuration à Mme
BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 08/01/2024

Date d'affichage : 08/01/2024

Objet: D-2024-01-01 : Revalorisation de la redevance pour l'emplacement et stationnement du Taxi sur la Commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la revalorisation actée lors de la séance du 06 Décembre 2021 Délibération n°- D-2021-12-03.

Monsieur le Maire rappelle en ses termes :

La redevance annuelle d'un montant de 1335.38 € avait été fixée par délibération n°-D-2023-01-12.

Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation :

1. Valeur de l'indice au 1^{er} décembre 2022 – 118.96 soit une revalorisation de +133€70.

2. Valeur de l'indice au 1^{er} janvier 2024- 121.49 soit une revalorisation de + 28€41

3. Il est décidé d'appliquer la totalité de cette revalorisation de +28€41 et de fixer la

redevance à compter du 1^{er} janvier 2024 à 1363.79€.

AR Prefecture

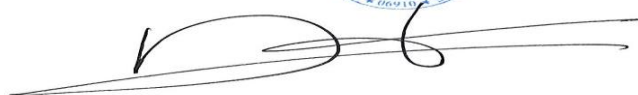
006-210601076-20240112-D-2024-01-01-DE
Reçu le 19/01/2024

Le montant de la redevance sera payable par trimestre à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMIT

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



Monsieur ARGENTI Alexis, Maire de la Roque-en-Provence

AR Prefecture

006-210601076-20240112-D_2024_01_01-DE
Reçu le 19/01/2024